Numéro 12
Mai 2011

Lettre du P3A

Programme d'Appui
à la mise en œuvre de l'Accord d'Association

Comité de Pilotage du P3A au Ministère du Commerce, Mai 2011

focus

Les Comités de Pilotage dans le P3A

DANS CE NUMÉRO ...

Page 4 Perspectives de coopération dans le secteur de la Pêche
Page 5 Atelier de Réflexion pour l'Enseignement Supérieur
Page 6 Activités des jumelages institutionnels et missions TAIEX

Nouveau siège de l'UGP à la SAFEX

NOUVEAUX LOCAUX POUR LE SIEGE DE L'UGP

L'Unité de Gestion du Programme déménage ce mois de Mai pour s'installer dans l'enceinte de la Société Algérienne des Foires et Expositions (SAFEX). Les nouveaux locaux sont déjà aménagés pour répondre aux besoins de la seconde phase du Programme d'Appui à la mise en oeuvre de l'Accord d'Association (P3A II) dont le nouveau directeur, M. Abdelaziz GUEND, vient d'être nommé. En ce mois de mai également, la Lettre du P3A publie son numéro 12, marquant ainsi l'effort soutenu pour maintenir ce trait d'union entre partenaires et acteurs du Programme.

La Lettre du P3A, numéro 12

Depuis la parution de son premier numéro en juin 2010, la Lettre du P3A a veillé à maintenir les acteurs du Programme informés du déroulement des activités du Programme et à sensibiliser tous les partenaires potentiels aux possibilités de coopération qu'offrent les instruments du Programme (Jumelages, TAIEX et SIGMA). Elle a bénéficié, dès son démarrage, du soutien des Autorités du Programme (entretien avec M. ZELMATI et Mme l'Ambassadeur de l'UE, Laura BAEZA dans le premier numéro, entretien avec le Ministre du Commerce, M. BENBADA, dans le numéro 4). Dans cette période de 12 mois, la Lettre du P3A a aussi évolué : en Janvier 2011, elle est passée à un tirage plus large (1.000 exemplaires), diffusée à près de 100 organismes concernés et distribuée aussi sur place lors des rencontres, ateliers et séminaires. Une nouvelle rubrique, «Perspectives», a été introduite pour explorer des thèmes et des secteurs qui pourraient bénéficier de la coopération dans le cadre du Programme.

L'UGP dans un nouveaux siège

L'Unité de Gestion du Programme déménage vers des locaux plus adaptés aux besoins du Programme. Ces locaux, loués par le Ministère du Commerce, se trouvent dans le complexe dans l'enceinte de la SAFEX (Foire d'Alger). Ils sont plus spacieux, ce qui permettra d'organiser des activités telles que séminaires ou formations. Un espace de travail pour les missions d'experts est aussi prévu. L'idée est de faire de l'UGP un point de rencontre et de travail pour les Conseillers Résidents de Jumelage, les Points Focaux, et aussi pour les membres du Club de Presse du P3A.

Activités P3A I et préparation du P3A II

Le Ministère du Commerce a désigné un directeur pour le P3A II, M. Abdelaziz GUEND. Il travaille déjà en étroite collaboration avec M. ZELMATI, directeur du P3A I pour assurer la continuité des dossiers lancés dans le cadre du P3A I et qui seront réalisés durant le P3A II. C'est le cas de deux appels à propositions de jumelages lancés ce mois pour le renforcement du Centre National de Recherche et Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA) et du Centre de Recherches Juridiques et Judiciaires (CRJJ). Entre temps, les activités du P3A I continuent à se dérouler à un rythme soutenu. En plus des activités engagées par les cinq jumelages en cours, un atelier de réflexion a été organisé pour le secteur de l'Enseignement Supérieur et deux missions TAIEX ont eu lieu à Alger.

Le P3A est un programme géré par le Ministère du Commerce et financé par l'Union européenne - Publication éditée par l'UGP

Focus : les Comités de Pilotage

Réunion du Comité de Pilotage du P3A, Ministère du Commerce, Mai 2011

Le pilotage du P3A et des jumelages

Cinq jumelages institutionnels sont en activité depuis un peu plus d'un trimestre. Au cours des mois d'avril et de mai les premiers Comités de Pilotage de ces jumelages ont été tenus. Le Comité de Pilotage du P3A a également tenu le 12 mai sa neuvième régulière, comme il le fait chaque trimestre depuis son lancement en mai 2009.
Quel est le rôle de ces Comités, quelle est leur composition, comment se tiennent leurs réunions ? Des éléments de réponse à ces questions sont apportés dans ce « Focus ».

Le pilotage du P3A

Le 12 mai 2011, le Comité de Pilotage du P3A a tenu, comme il l'a fait chaque trimestre depuis le lancement officiel du Programme en mai 2009, une réunion dans les locaux du Ministère du Commerce.
A chacune des réunions du Comité, un document est au centre des discussions, c'est le devis-programme.

Le devis-programme

Le devis-programme est élaboré par le Directeur du P3A qui s'appuie sur l'assistance technique mise à sa disposition à l'UGP. Il s'agit d'un programme de travail annuel et d'un tableau des actions à entreprendre avec indication des moyens humains, matériels et financiers à mobiliser en précisant le calendrier d'avancement comme tableau de board.
Ce document est un élément-clé de la vie d'un programme. Un Manuel mis au point par la Commission « Guide pratique des procédures applicables aux devis-programmes financés par le Fonds Européen de Développement (FED) et le budget général de l'Union européenne » décrit la préparation, la présentation et surtout la portée de ce document.
« Le devis-programme est défini de la manière suivante : Le devis-programme est un document fixant le programme d'actions à exécuter, les moyens matériels, les ressources humaines nécessaires, le budget correspondant ainsi que les modalités techniques et administratives de mise en œuvre pour l'exécution décentralisée d'un projet ou programme pendant une période de temps déterminée par voie d'une régie et/ou par la passation de marchés publics et/ou l'octroi de subventions.
Les principales caractéristiques du devis-programme se présentent comme suit :
• Le devis-programme est un document destiné à l'exécution d'une tranche du projet ou programme couvert par une convention de financement.
• Le devis-programme doit inclure, en liaison avec la convention de financement dont il découle, un programme d'actions, un budget, le plan de financement ainsi que les modalités techniques et administratives de mise en œuvre pour la période concernée.
• Le devis-programme est un document périodique, en principe annuel ».

Le rôle du Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage examine, au début de chaque année, le devis-programme présenté par le Directeur du Programme. C'est à travers ce document que se fait le pilotage du Projet. Par la suite, une fois par trimestre, le degré d'avancement des tâches retenues dans le devis-programme est examiné en détail.
Naturellement le Comité de Pilotage est habilité à apporter les correctifs nécessaires pour la bonne marche du programme.

Composition du Comité de Pilotage du P3A

La composition du comité de pilotage du programme est détaillée dans la convention de financement du programme :
• Le Ministère des Affaires Étrangères en tant que coordonnateur politique des programmes de coopération avec l'Union européenne ;
• Le Ministère du Commerce en tant que gestionnaire du programme ;
• La Délégation de l'Union européenne à Alger représentant la Commission Européenne ;
• L'Unité de Gestion du Programme (UGP) assure le secrétariat du comité de pilotage du programme ;
• D'autres Ministères et organismes peuvent être invités à participer au Comité de Pilotage comme observateurs, en fonction de l'ordre du jour discuté.

Manuel du devis-programme :

http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/financing/work_programmes/documents/guide_pratique_dp_fed_budget_2009_fr.pdf

Premières réunions des Comités de Pilotage des jumelages

Le processus de préparation et d'adoption de ces jumelages est maintenant connu dans les administrations concernées.
Après plusieurs étapes : présentation par une administration d'une demande de jumelage, identification du thème du jumelage, préparation et validation d'une fiche de jumelage, lancement d'un appel à propositions et sélection d'un partenaire de jumelage. Un contrat de jumelage intégrant un plan de travail est élaboré et les objectifs à atteindre dits « résultats obligatoires » sont fixés.
Les moyens matériels et financiers sont également prévus. Les délais d'exécution des activités sont indiqués dans le plan de travail qui accompagne le contrat de jumelage.
Mais est-ce à dire que les autorités du P3A, la Commission européenne qui en assure le financement et le Ministère du Commerce qui en est le gestionnaire «quittent» la scène dès lors que le contrat de jumelage est signé?
En fait ils continuent à être présents, à veiller au pilotage du jumelage, à la bonne exécution du plan de travail de jumelage à travers son Comité de Pilotage.

Plan de travail de jumelage

Le Manuel de jumelage décrit ainsi le plan de travail qui accompagne tout contrat de jumelage :
«Pour soutenir la crédibilité de leur engagement, les partenaires élaborent un plan de travail détaillé avant le début du projet. Ce plan peut être adapté au fil de la mise en œuvre, mais doit prévoir des points de référence clairs permettant un suivi rapproché de l'avancement du projet jusqu'au résultat final.
Le plan de travail décrit toutes les actions à entreprendre afin de parvenir au résultat obligatoire, l'ordre dans lequel celles-ci doivent se dérouler et les personnes responsables de chacune d'elles».
Les comités de pilotage suivent, trimestre par trimestre, la mise en œuvre de ces plans de travail.

Les Comités de Pilotage du Jumelage (COPIL)

Le manuel de jumelage présente ainsi la place du Comité de Pilotage : « Un comité de pilotage peut s'avérer très utile pour assurer la bonne coordination du projet. Plus les acteurs impliqués sont nombreux (consortiums d'États membres et/ou plusieurs ministères du pays bénéficiaire), plus ce genre de mécanisme peut se révéler utile et nécessaire. Aussi sa constitution devrait-elle être prévue dans le plan de travail du jumelage. Le comité de pilotage du projet est notamment invité à examiner les rapports intermédiaire et final».
La composition, le rôle et le fonctionnement de ce Comité sont repris en détail dans chacun des contrats de jumelage.
Un Comité de pilotage du projet sera organisé trimestriellement pour la coordination du projet et son monitorage régulier.

Premières réunions des COPIL

Comme indiqué dans les contrats de jumelage, trois mois après l'installation effective des CRJ, les Comités de Pilotage des jumelages ont tenu leurs premières réunions.

13 avril
Relation administration fiscale - contribuables
14 avril
Qualité de l'eau distribuée
14 avril
Infrastructure Qualité
28 avril
Artisanat
26 mai
Concurrence

L'ordre du jour de ces réunions reflète le rôle des COPIL et comporte des points essentiels pour le suivi du jumelage :
- Présentation détaillée et évaluation des activités de la période ;
- Présentation des activités à venir ;
- Rapport financier ;
- Autres points, avenants et side letters établis ou à formaliser .

Composition du COPIL

Chaque contrat de jumelage spécifie la composition du Comité et les modalités de ses réunions.
Ces contrats eux-mêmes sont élaborés en tenant compte d'un document de référence pour tous les jumelages, c'est le manuel de jumelage.
La composition d'un Copil de jumelage :
- Autorités du Programme (meilleur nveau possible SG, DG...) ;
- Représentant(s) de la Délégation de l'Union européenne à Alger ;
- Représentant du Ministère du Commerce, gestionnaire du Programme ;
- Responsables de l'administration bénéficiaire ;
- Les Chefs de projet du côté européen et algérien ;
- Le CRJ et son homologue algérien ;
- Des représentants de l'UGP.

Déroulement des réunions des COPIL

Les réunions se déroulent dans les locaux de l'administration bénéficiaire, elles sont co-présidées par les Chefs de Projet.
Le chef de Projet européen, en s'appuyant sur le CRJ, prépare un rapport qui est validé par les deux Chefs de Projet.
Ce rapport rend compte des activités effectuées, de leur déroulement et des résultats atteints. Les activités des experts à court terme, les missions effectuées sont décrites.
Le COPIL discute ce draft de rapport trimestriel qui lui aura été soumis au préalable et recommande d'éventuelles modifications.

Comme on peut le voir, le Comité de Pilotage est une instance qui regroupe les Autorités du Programme et les partenaires du contrat de jumelage ainsi que l'UGP qui continue à assurer sa mission d'appui technique.
Cette instance est habilitée à évaluer le degré d'avancement des activités inscrites dans le programme de travail, à identifier les raisons d'éventuels retards ou manques à gagner et elle peut opérer aussi les réajustements.

Manuel de jumelage :

http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/overview/documents/twinning__manual_2009_fr.pdf

Perspectives

Atelier de Réflexion Secteur Pêche
Hôtel Hilton , Alger, 21 et 22 Juillet 2009

Pêche : Recherche et Développement

Il y a dix ans, en juillet 2001 était adoptée la loi n° 2001-11 relative à la pêche et à l'aquaculture. Elle donne le signal d'une prise en charge méthodique su secteur.
En 2007, à l'issue de travaux et de consultations, un outil de gestion du secteur a été adopté, c'est le «Schéma Directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture à l'horizon 2025».

Les politiques d'investissement, de formation et d'aides au développement ont contribué à faire évoluer le secteur. Le nombre d'embarcations et de ports de pêche a doublé en dix ans.
Cependant, en prenant en compte la consommation de poisson, le résultat reste encore en deçà des objectifs : moins de 5 kg de poisson/an par habitant au lieu des 8 kg escomptés.

Le secteur en chiffres

Quelques chiffres clés rendent compte de l'état du secteur :
• 30 ports de pêche.
• 4500 unités composent la flottille de pêche (en majorité des petits métiers, environ 3000)
• Production halieutique estimée à 150 000 tonnes/an
• L'aquaculture fournit 2154 tonnes/an
• Le secteur emploie plus de 40 000 marins et 66 400 autres personnels.

Cadre légal :

La loi n° 2001-11 du 3 juillet 2001 a été suivie par des décrets d'application pour réglementer les zones de pêche, l'accès à la ressource et pour organiser la profession.
La réglementation mise en place tend aussi à prévenir le pillage des ressources halieutiques et le recours à des méthodes de pêche illégales

Réflexions

Une deuxième édition des Assisses Nationales de la Pêche et de l'Aquaculture, sous le thème : «Durabilité de l'Exploitation» a été organisée les 17-18 octobre 2010. Les travaux des huit ateliers ont porté principalement sur la gestion des ressources halieutiques, le développement de l'aquaculture, l'encadrement économique, l'encadrement juridiques, la coopération et les industries de la Pêche.

Cadre institutionnel

Des structures professionnelles, des « chambres de la pêche et de l'aquaculture » ont vu le jour :
Une chambre à caractère national, dénommée « Chambre Algérienne de Pêche et d'Aquaculture » (CAPA).
- 14 chambres de wilaya de pêche et d'aquaculture et 7 chambres inter wilaya.

Centres de recherche, laboratoires :

Le « Centre National de Recherche pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture » (CNRDPA) a vu le jour en 2008 suite à la réorganisation d'une ancienne structure.
Un laboratoire d'analyse de la qualité des produits halieutiques existe à Alger, un autre laboratoire d'analyse de la salubrité des milieux et des produits halieutiques a été créé. Ce dernier s'inscrit dans le cadre du renforcement du dispositif national de contrôle sanitaire des produits halieutiques, pour préserver la santé du consommateur et l'accroissement des exportations hors hydrocarbures.

Coopération

Dans le cadre du Schéma Directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture, la coopération et le partenariat sont perçus en tant qu'instrument privilégié de transfert de savoir faire et d'assistance technique.

Sites : http://www.mpeche.gov.dz

Un projet de jumelage dans le secteur de la pêche

Un appel à propositions pour un projet de jumelage visant à assurer « un développement et une gestion durables de la pêche et de l'aquaculture en Algérie fondés sur des avis scientifiques pertinents » a été lancé.
Ce projet concerne une institution appelée à devenir un instrument essentiel d'aide à la décision : le Centre National de Recherche pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA).
L'UE a une tradition, un « acquis de l'Union », une approche à long terme de l'exploitation responsable des stocks halieutiques et une stratégie pour le développement durable de l'aquaculture.
Ce projet de jumelage prévoit, après 18 mois d'exécution, de faire évoluer le Centre de manière à répondre aux exigences d'une stratégie de recherche appuyant le processus de développement du secteur et de renforce sa collaboration aux travaux scientifiques des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP).

Atelier de Réflexion Secteur Enseignement Supérieur
Hôtel Hilton , Alger, 17 et 18 Mai 2011

Atelier de Réflexion pour le secteur de l'Enseignement Supérieur

Un atelier de réflexion a réuni plus de vingt cadres du secteur de l'enseignement supérieur, les 16 et 17 mai à Alger. Directeurs centraux au Ministère et responsables de différentes Universités ont participé à cet atelier organisé par l'UGP du P3A.

A l'ordre du jour de cet atelier ouvert par le directeur du P3A(II), M. Abdelaziz GUEND et M. Ammar SADMI, directeur du Développement et de la Prospective et Point Focal au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, figurait en premier lieu la présentation du P3A et de ses deux principaux instruments : le jumelage et le TAIEX, ainsi que sur d'autres outils tels que le SIGMA qui sera bientôt introduit et les études.
Un débat a suivi ces présentations assurées par des experts de l'UGP du P3A. Il a porté le plus souvent sur l'articulation à trouver entre les préoccupations du secteur et les outils du programme.

Dans l'après-midi de la première journée, les participants, en partant des propositions déjà émises par la centrale ont passé en revue les questions susceptibles de donner lieu à des jumelages ou à des TAIEX.
La discussion a pris une tournure opérationnelle pratique. Tout d'abord les préoccupations du secteur ont été regroupées après un tour de table et une discussion ouverte. Des questions sont formulées : Comment adapter et enrichir le cadre légal régissant l'enseignement supérieur ainsi que celui de ses établissements ? Quelle organisation administrative et quels mécanismes de suivi des enseignements mettre en place pour le suivi ? Comment évaluer la réforme en cours des enseignements, en particulier avec l'introduction du système LMD et de la diversification de l'offre d'enseignement ? Comment assurer dans le cadre de ce système en évolution, la mobilité des étudiants, les passerelles entre formations ?
Naturellement les questions en rapport avec l'actualité ressortent en premier lieu mais d'autres préoccupations fondamentales restent présentes, tels que les mécanismes pour assurer une plus grande adéquation entre la formation et l'emploi. La mise en place d'un système d'information fiable regroupant les données sur l'enseignement supérieur n'est pas oubliée non plus.
Lors de la deuxième journée de l'atelier, les participants, en partant des explications fournies sur les processus de préparation d'un jumelage ou d'un TAIEX et des documents qui s'y rapportent, sont passés à l'identification d'un projet de jumelage et à la formulation de thèmes pour des actions TAIEX.

Réunions de sensibilisation aux instruments du P3A

Deux réunions d'information et de sensibilisation ont été organisées au profit de deux secteurs importants. La première a eu lieu le 4 mai 2011 au siège du Ministère des Ressources en Eau et la deuxième le 12 mai 2011 au siège du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Les rencontres ont été animées par le Directeur, le Chef d'Équipe et l'experte en jumelage et TAIEX de l'Unité de Gestion du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (UGP3A). Elles ont été consacrées à la présentation du Programme et des opportunités de coopération qu'il offre aux institutions algériennes.

Réunion de sensibilisation aux instruments du P3A
MATE, 12 Mai 2011

Les représentants de l'UGP ont, à ce titre, exposé de manière détaillée le contexte dans lequel a été lancé le Programme et ses objectifs. Ils ont présenté les instruments de coopération (jumelage et TAIEX) et ont expliqué les modalités pratiques pour en bénéficier.
Les responsables des deux Ministères ont déjà exprimé leur intention de demander l'appui du Programme durant les mois à venir, en tenant compte des spécificités de chaque secteur.

Actualités P3A

Activités des Jumelages

Jumelage Artisanat

Mission d'experts à Constantine, Mai 2011

Après le lancement du jumelage pour le renforcement de l'ANART, les premières missions d'expertise ont commencé. Durant les deux premiers mois d'activité du Jumelage, les missions réalisées ont mobilisé 35 experts locaux appartenant à l'Agence Nationale de l'Artisanat Traditionnel, la Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers, plusieurs autres chambres régionales ainsi que la participation de l'Office National des Statistiques.
Par ailleurs, deux experts européens se sont déplacés à Constantine et à Batna pour visiter des ateliers d'artisanat et des centres de formation en dinanderie et bijouterie. Dans les semaines à venir, de nouvelles missions concernant les trois résultats du jumelage seront lancées. Parmi ces missions, les plus importantes seront :
- L'organisation d'un séminaire de formation sur la nomenclature des métiers et des produits ;
- L'organisation d'une visite d'étude des cadres algériens en France ;
- L'organisation d'une journée d'études portant sur les dispositifs de partenariat artisanat-université. Elle sera animée par des cadres de l'Institut Supérieur des Métiers (ISM) et à la quelle est prévue la participation de 50 experts locaux.

M. GUEND, nommé Directeur du P3A II

M. Abdelaziz GUEND a été désigné Directeur du P3A II. Il a commencé à travailler avec M. ZELMATI sur les nouveaux projets de jumelage institutionnel dont les appels sont lancés au cours du P3A I et seront réalisés dans le cadre du budget du P3A II.

Jumelage Infrastructure Qualité

Missions d'expertise
Des missions d'expertise auxquelles ont participé des experts de l'AFNOR et des laboratoires qui lui sont associés (CERIB et LCIE) ont été organisées pour l'étude de la législation et de la réglementation existantes dans les domaines suivants :
- la normalisation ;
- l'évaluation de la conformité ;
- la métrologie ;
- la réglementation technique sur les produits de construction ;
- la réglementation technique sur la sécurité électrique.

Activité de formation
Du 16 au 18 mai formation à ALGERAC avec la participation d'un expert allemand.

Jumelage Impôts

Au cours des mois d'avril et de mai, les activités de ce jumelage ont porté sur trois thèmes :

Organisation et procédures relatives aux impôts indirects (hors TVA).
Une mission d'analyse de la législation algérienne en matière d'impôts indirects (hors TVA) s'est déroulée du 3 au 7 avril. Cette mission a donné lieu à des groupes de travail avec la Direction des Opérations fiscales en charge du sujet et à la visite des services territoriaux.
Suite à cette mission, une refonte complète du code des droits indirects a été proposée. Le projet de refonte sera examiné sous forme de groupes de travail lors de la prochaine mission programmée du 29 mai au 2 juin 2011.

Allégement des procédures contentieuses et réduction des délais de traitement des contentieux
Une visite d'études de 6 experts algériens de la direction du contentieux et d'un représentant de la direction de la législation fiscale s'est déroulée en France du 18 au 22 avril, à la DGFiP à Paris et à la Direction Régionale des Finances Publiques du Rhône à Lyon (France).
Cette visite a permis à la délégation algérienne d'appréhender l'organisation et le traitement du contentieux dans tous ses aspects stratégiques et opérationnels et de retenir les bonnes pratiques adaptables à la DGI algérienne.

Recommandations concernant l'organisation des services fiscaux et les relations avec les contribuables
Une mission portant sur l'analyse des outils de suivi en place (statistiques et tableaux de bord) en matière d'accueil et d'information des usagers a été conduite du 8 au 12 mai, sous forme d'échanges et de groupes de travail avec les responsables de la Direction des Relations Publiques et de la Communication (DRPC). Les outils mis en place à la direction de Wilaya de BLIDA ont été examinés.

Contrôle économique et répression des fraudes

Mission d'experts TAIEX à la DGCERF, 12 Mai 2011

Une mission TAIEX a été organisée du 8 au 11 mai au siège du Ministère du Commerce sur le thème : « Méthode de gestion du contentieux relatif au contrôle économique et à la répression des fraudes »
La mission a pour but d'accompagner la Direction Générale du Contrôle Économique et de la Répression des Fraudes (DGCERF) relevant du Ministère du Commerce. Trois objectifs principaux ont été assignés à cette mission :
• Mettre en place une méthodologie de gestion et de suivi des procédures dans le cadre du contentieux découlant du contrôle économique ;
• Développer les alternatives aux poursuites pénales (amendes de transaction);
• Mettre en place un système de gestion et d'exploitation des dossiers contentieux.
Au cours de la mission, une visite de la Sous Direction du Contentieux (missions, organisation et tâches) et de la Direction de wilaya du commerce de Tipasa - Service chargé du contrôle et du contentieux a été organisée.
Les différentes séances de travail ont permis de procéder à l'examen des procédures en vigueur et de la méthodologie de suivi et de gestion du contentieux relatif au contrôle économique et à la répression des fraudes et à la mise en place d'une méthode harmonisée pour un suivi efficace du contentieux.
L'expert a présenté la procédure mise en place au niveau de certains pays de l'UE en matière de suivi du contentieux relatif au contrôle économique et à la répression des fraudes ainsi que les modes alternatifs aux poursuites pénales.

Tourisme et recherche appliquée

Durant deux jours, les 16 et 17 mai 2011, un séminaire a été organisé à Alger à l'initiative de l'École Nationale Supérieure de Tourisme relevant du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat.
Près d'une centaine de participants ont assisté à ce séminaire qui a été animé par des experts venus d'États membres de l'UE (Espagne, France, Portugal, Suisse et Tchéquie).
Ce séminaire a eu pour objectif d'initier les cadres et professionnels de l'hôtellerie et du tourisme algérien aux méthodes de recherche pour une meilleure évaluation des besoins et l'étude de marché associées au loisir et au tourisme.
La rencontre a constitué une occasion de créer une dynamique et un partenariat entre administrations, collectivités locales et professionnels de l'hôtellerie et du tourisme.
Il est apparu au cours de ce séminaire : qu'une bonne connaissance de l'environnement international et des expériences de pays voisins est nécessaire. Il faut aussi appréhender la part que peut prendre le tourisme dans l'économie nationale.
Mais il faut surtout explorer les potentialités du marché algérien et répertorier les possibilités de financement. Le pilotage de la promotion du tourisme nécessite des instruments statistiques fiables.
Ce séminaire a permis aussi de présenter les expériences et les méthodes d'application de recherches européennes dans le domaine du tourisme.
Il a rassemblé des enseignants et des étudiants de l'ENST, des cadres du Ministère du Tourisme, des responsables locaux et des professionnels du secteur.

Rencontre avec les médias

L'Unité de Gestion du Programme d'Appui à la mise en oeuvre de l'Accord d'Association a organisé une rencontre avec les représentants des médias membres de son Club de Presse.
La rencontre a eu lieu le 17 mai 2011 à l'Hôtel Hilton, en marge des travaux du séminaire TAIEX sur 'les expériences et les méthodes de recherche européennes pour l'évaluation des besoins et l'étude des marchés, liés au tourisme en général ainsi qu'à l'hôtellerie et aux loisirs'. Un séminaire organisé par la Commission Européenne au profit de l'École Nationale Supérieure du Tourisme (ENST).
Les débats ont été animés par le nouveau Directeur de l'UGP ainsi que par deux experts d'États membres de l'Union européenne. Le Point Focal du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, le Directeur de l'ENST et l'experte en jumelage et TAIEX à l'UGP y ont pris part.
Un communiqué détaillé sur le thème du séminaire TAIEX a été remis aux journalistes.

Numéro 12
Mai 2011

Lettre du P3A

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE P3A ET SES INSTRUMENTS

LE PROGRAMME P3A

LE PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) est une initiative conjointe des administrations algériennes et européennes ayant comme finalité le transfert des compétences techniques pour réussir, impulser et consolider le rapprochement des deux parties dans le cadre du libre commerce et du développement économique et social instauré dans le partenariat euro-méditerranéen comme suivi du processus de Barcelone. Le P3A repose sur la qualité de l'accompagnement et la mise à disposition des instruments d'appui institutionnel et technique (Jumelage et TAIEX) visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans toutes ses dimensions.

LES INSTRUMENTS DU P3A

Le Jumelage institutionnel est un instrument de coopération entre un service public d'un pays partenaire et l'institution équivalente dans un État membre de l'Union Européenne.
Il permet d'améliorer et de moderniser les lois, les réglementations et l'organisation des administrations du bénéficiaire en se rapprochant de l'acquis communautaire.
Les Jumelages sont fondés sur la base du compromis entre les partenaires, qui se fixent des objectifs bien précis pour la résolution des problèmes systémiques.
Un Jumelage est un vrai contrat entre les administrations, et constitue un engagement sérieux, concrétisé sur la coopération et l'échange des pratiques entre les parties pour une durée d'exécution allant de 18 à 24 mois.

TWINNING

LE JUMELAGE INSTITUTIONNEL

Le TAIEX est l'acronyme pour Technical Assistance and Information Exchange, c'est à dire, une assistance technique et l'échange d'informations.
Les actions TAIEX sont des missions très spécifiques pour améliorer le fonctionnement des administrations du bénéficiaire (dans ce cas l'Algérie) avec une expertise sur des bonnes pratiques, sur des aspects clés de la réglementation et de l'acquis communautaire.
L'assistance TAIEX se véhicule sous trois formes : missions d'experts en Algérie (durée maximale de 5 jours), des séminaires en Algérie pour la transmission des éléments de l'acquis communautaire à un large public (max. 2 jours), et des visites d'études des fonctionnaires algériens dans les institutions des États Membres de l'Union Européenne (max 5 jours).

TAIEX

Assistance Technique et Échange d'Informations

L' ACTUALITÉ DU P3A

LE P3A S'APPUIE SUR DES OUTILS DE DIFFUSION ET D'INFORMATION, notamment un site Web indépendant et la présente lettre d'Information. L'objectif est de faire connaître les activités, les résultats et les informations relatives au Programme et à la mise en œuvre de l'accord. Ces informations seront publiées et diffusées aussi à travers les médias algériens, fidélisés dans le Club de Presse du P3A. Le site Web du P3A assure, en même temps, la participation active des administrations algérienne et européenne dans l'exécution du programme.

P3a

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE P3A CONTACTEZ-NOUS :
Unité de gestion du programme — UGP
Enceinte du CNRC, Route nationale 24, le Lido, Mohammadia, Alger
Tel. : +213 21.20.30.38/44 fax : +213 21.20.28.44
Web : www.p3a-algerie.org
La lettre d'information du P3A est publiée régulièrement.
Envoyez nous vos commentaires par e-mail à l'adresse. : lettre@p3a-algerie.org

Le contenu de cette publication ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne